

Renseignements

Pour obtenir les modalités de participation et une estimation du coût, remplissez ou recopiez ce coupon et renvoyez-le par courrier, fax ou mail à l'adresse ci-dessous:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

Service ou établissement :

.....

Enfants (3-20 ans)

Adultes

Externat

Internat

Nombre total de personnes accueillies :

Nombre de personnes TED accueillies :

Coupon à renvoyer à :

Autisme France
Programme Qualité
1175 Avenue de la République
06550 La Roquette-sur-Siagne
Tel : 04 93 46 01 77

www.autismequalite.fr

Autisme France

L'association:

Une association de parents reconnue d'utilité publique qui représente environ 10000 familles regroupées au sein de plus de 120 associations affiliées ou partenaires dont certaines gèrent des structures et services médico-sociaux. L'association est née en 1989 à partir d'un constat: les personnes avec autisme n'ont pas droit à un diagnostic correct et à un accompagnement décent.

Pour Autisme France, un parcours de qualité comporte:

- un dépistage adapté
- un diagnostic correct posé en temps utile par une équipe pluridisciplinaire compétente qui tient compte de l'inquiétude des parents et de l'entourage
 - une reconnaissance de la compétence des parents
 - une formation et un appui si nécessaire des parents et de l'entourage par des intervenants formés aux spécificités du handicap
 - un projet éducatif personnalisé, global, adapté, régulièrement évalué, construit et mis en oeuvre par du personnel formé et compétent en partenariat avec la famille
 - une solution d'accompagnement ou d'accueil favorisant le développement, les apprentissages et l'inclusion sociale quel que soit l'âge
 - une appréciation correcte des compensations financières nécessaires
 - l'accès aux soins médicaux et paramédicaux adaptés en cas de besoin.

La création de la commission qualité, la validation du référentiel, la mise en place du programme qualité, et l'accréditation qualité constituent des réponses aux questions légitimes des familles concernées sur la qualité des pratiques d'accompagnement.

PARENTS EXIGEZ L'ACCREDITATION QUALITE AUTISME FRANCE



Autisme France - Bureaux : 1175 Avenue de la République - 06550 La Roquette-sur-Siagne
Tel : 04 93 46 01 77 - Site internet: www.autisme-france.fr - E-mail: autisme.france@wanadoo.fr
Autisme France est membre d'Autisme Europe et de l'Organisation Mondiale de l'Autisme
Autisme France est une association de type Loi 1901 reconnue d'utilité publique.
Numéro de siret : 393 485 180 00110 / Code APE : 9499Z

Rejoignez le Programme Qualité d'Autisme France

Pour faire progresser le service rendu aux personnes

Faites valider votre pratique par une visite d'experts dans votre établissement

Pour garantir la pérennité des bonnes pratiques



OBTENEZ LE LABEL QUALITE AUTISME FRANCE



Parce que la qualité n'attend pas !

L'exigence de qualité

Implicitement présente dans toutes les actions menées par Autisme France, l'exigence d'un accompagnement de qualité est essentielle pour les familles. Afin de définir les attentes d'Autisme France et des familles qu'elle représente, une commission spécifique, composée de professionnels de terrain de tous horizons et de représentants de familles, travaille pour mettre au point, réactualiser régulièrement et diffuser le référentiel et la démarche Qualité. Depuis 2007, un processus d'évaluation organisé vous offre la possibilité de faire reconnaître votre travail, de valoriser la qualité de votre accompagnement et de vos pratiques et de garantir sa pérennité. Le référentiel mis au point par la commission est publié sous la forme de 5 grilles. Ces grilles permettent d'évaluer la qualité des services pour tous les âges, tous les niveaux, et tous les types de services.

Enfants en externat / Enfants en internat
Adultes en externat / Adultes en internat
Interventions précoces et SESSAD

Les grilles sont téléchargeables sur le site d'Autisme France, elles peuvent être librement utilisées pour procéder à l'autoévaluation d'un établissement, être incluses dans un projet d'établissement ou encore constituer un guide de travail. Elles ont anticipé et vont même au delà des recommandations de bonnes pratiques éditées depuis (HAS/ANESM 2012).

La démarche qualité

La démarche est sous-tendue par plusieurs questions essentielles:

- Les professionnels du service ont-ils une connaissance de l'autisme adaptée à leur mission?
- Cette connaissance est-elle effectivement utilisée pour adapter le service aux besoins des personnes accompagnées?
- Le service permet-il aux personnes accompagnées de progresser?
- Pouvons-nous recommander ce service?

Le programme

La première étape : l'autoévaluation interne

Dès l'inscription au programme, un comité "qualité" interne est créé.

Guidé par le service qualité, il entreprend l'auto-évaluation à l'aide de la grille appropriée.

La grille permet de faire le point sur le fonctionnement et d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles permettant des ajustements des pratiques.

Deuxième étape : la visite

Une équipe de professionnels de l'autisme formés à ce travail (l'équipe d'enquête) consacre au sein de l'établissement plusieurs jours à examiner dans quelle mesure les critères de la grille sont atteints. De nombreux domaines très différents sont évalués (projet et organisation du service, personnel, évaluation individuelle, élaboration du projet personnalisé, méthode d'enseignement, santé, gestion des comportements problématiques, insertion sociale, soutien de la famille, suivi des progrès...)

Chaque domaine contient des indicateurs tous cotés en : non applicable, minimal, en cours de réalisation, atteint.

Au terme de la visite, l'équipe d'enquête rédige un rapport détaillé et argumenté.

Ce rapport précise les objectifs atteints avec éventuellement les pratiques remarquables identifiées et les points à améliorer en déterminant en particulier ceux qui apparaissent prioritaires ...

Le rapport fait l'objet d'une présentation aux professionnels concernés et aux parents, il apporte ainsi une connaissance approfondie et pertinente de la qualité du travail accompli, il apporte une aide concrète pour les améliorations éventuellement souhaitées. Il est transmis à Autisme France pour la décision d'accréditation.

L'accréditation qualité

le label qualité Autisme France

Sur la base du rapport transmis, le Panel d'Accréditation d'Autisme France se réunit pour prendre la décision finale d'accréditation concernant cet établissement.

La décision du panel d'Accréditation constitue un label de Qualité-Autisme

Ce label certifie que l'établissement a mis en place les outils et les connaissances indispensables pour assurer un service adapté et de qualité aux personnes autistes.

Il existe deux niveaux d'accréditation



L'accréditation de base :

Valable 2 ans maximum.

La décision du panel est accompagnée de recommandations pour atteindre le niveau suivant (accréditation confirmée) ainsi que d'exigences précises pour conserver l'accréditation de base.

L'équipe d'experts assure une aide et un soutien pour la mise en place des améliorations souhaitées.



L'accréditation confirmée :

Donnée pour 5 ans.

Elle peut néanmoins être accompagnée de recommandations.

**L'ACCREDITATION CONSTITUE UNE
VALIDATION DE BONNES PRATIQUES**